

21.10.2024 - 7^{ème} séance

Dr. Maurice Schuhmann

<https://www.maurice-schuhmann.de>

**CM: Théories de la démocratie
- Démocratie participative et délibérative -**

Bonjour – bienvenue à nouveau,

un petit mot sur les formalités. Mon collègue vous a probablement déjà envoyé les manuscrits des deux dernières séances. J'ai également mis tous mes manuscrits précédents sur mon site web

– <https://www.maurice-schuhmann.de> – vous pouvez donc télécharger tous les manuscrits disponibles. Je mettrai également en ligne les nouveaux manuscrits au fur et à mesure. Ils seront disponibles jusqu'au 9 décembre, après quoi ils seront supprimés. Vous trouverez les fichiers correspondants sous la rubrique « Rouen – CM ».

<https://www.maurice-schuhmann.de/rouen-cm/>

Malheureusement, je n'ai pas trouvé de morceau de musique approprié pour la séance d'aujourd'hui. La théorie démocratique moderne semble peu inspirante pour la musique rock. Mais j'ai consulté ChatGPT – et ChatGPT m'a suggéré « Imagine » de John Lennon, car cette chanson appelle au dialogue, à la réflexion et à la recherche de consensus.

C'est pourquoi je souhaite commencer aujourd'hui avec cette chanson.

<https://www.youtube.com/watch?v=iOs9Osz3UFQ>

Le thème de la séance d'aujourd'hui est un peu plus large que ce qui avait été annoncé dans le plan du séminaire – « Démocratie participative et délibérative ». La démocratie délibérative est parfois

aussi abordée sous le terme de « démocratie participative », mais il s'agit d'un concept distinct. Elle constituera la majeure partie de notre exposé d'aujourd'hui.

Je souhaite aujourd'hui, une fois de plus, commencer par un retour historique, même si ce n'est pas un jour de commémoration. J'ai réfléchi à quels systèmes de gouvernement ou constitutions actuels peuvent être considérés comme relevant de la démocratie participative.

Il y en a certainement plusieurs, mais un projet de constitution a particulièrement retenu mon attention. En plus de la France, de l'Allemagne et de la Suisse, il faut également mentionner dans ce contexte les constitutions de l'Uruguay, du Venezuela ou de Taïwan. Cela montre que des États démocratiques partout dans le monde ont inscrit des éléments participatifs, tels que les référendums populaires et les initiatives citoyennes, dans leurs constitutions. Cependant, au lieu d'évoquer une constitution en vigueur, je voudrais parler d'une constitution qui, malheureusement, n'a jamais été adoptée.

Au cours de la période de transition en Allemagne de l'Est et de la réunification, la Table Ronde (Runde Tisch), un rassemblement d'acteurs de la société civile et de groupes d'opposition en RDA, a rédigé en avril 1990 un projet de constitution pour une Allemagne réunifiée.

À cette époque, deux voies officielles s'offraient pour la réunification allemande : soit une nouvelle constitution pour l'Allemagne unifiée, soit l'adhésion des Länder de l'Est à la loi fondamentale de la RFA. C'est cette dernière option qui a finalement été choisie, au lieu de l'adoption d'une nouvelle constitution.

Ce projet de constitution rédigé par la Table Ronde n'a jamais été mis en œuvre, mais il demeure extrêmement intéressant. Il prévoyait notamment une reconnaissance constitutionnelle des acteurs de la société civile, tels que les syndicats, comme acteurs politiques au sein de la démocratie. Il leur accordait des possibilités de participation et de co-construction politiques, ce qui signifie que, en plus du gouvernement représentatif, d'autres acteurs auraient influencé la politique du pays. Ces idées étaient, bien sûr, largement inspirées des expériences de la soi-disant révolution pacifique. L'accès à la démocratie participative proposé dans ce projet était donc certainement différent de celui des autres approches que nous découvrirons ici, mais cette pratique aurait néanmoins pu être

considérée comme une forme de démocratie participative.

L'article 35 de ce projet stipulait, par exemple :

- (1) Vereinigungen, die sich öffentlichen Aufgaben widmen und dabei auf die öffentliche Meinungsbildung einwirken (Bürgerbewegungen), genießen als Träger freier gesellschaftlicher Gestaltung, Kritik und Kontrolle den besonderen Schutz der Verfassung.
- (2) Bürgerbewegungen, deren Tätigkeit sich auf den Bereich eines Landes oder des Bundes erstreckt, haben das Recht des Vorbringens und der sachlichen Behandlung ihrer Anliegen in den zuständigen Ausschüssen der Volkskammer oder der Landtage. Sie haben, soweit die Persönlichkeit und die Privatheit Dritter nicht verletzt werden, nach Abwägung entgegenstehender öffentlicher Interessen Anspruch auf Zugang zu den bei den Trägern öffentlicher Verwaltung vorhandenen Informationen, die ihre Anliegen betreffen.

(1) Les associations qui se consacrent à des tâches d'intérêt public et influencent ainsi la formation de l'opinion publique (mouvements citoyens) jouissent, en tant qu'acteurs de la libre organisation sociale, de la critique et du contrôle, d'une protection particulière de la Constitution.

(2) Les mouvements citoyens, dont l'activité couvre le domaine d'un Land ou de la Fédération, ont le droit de soumettre leurs préoccupations et de les faire traiter de manière objective par les comités compétents de la Chambre du peuple (Volkskammer) ou des parlements des Länder. Ils ont également le droit d'accéder aux informations détenues par les autorités publiques concernant leurs préoccupations, à condition que cela ne porte pas atteinte à la personnalité ou à la vie privée de tiers et qu'il y ait un équilibre avec les intérêts publics opposés.

Je serais heureux si nous avions aujourd'hui une telle constitution. Malheureusement, nous, Allemands, n'avons pas saisi cette opportunité à l'époque – et avec elle, l'élan de démocratisation qui y était lié. Nous avons choisi la voie apparemment plus simple, sans penser au sage slogan de l'ancien chancelier fédéral Willy Brandt, un social-démocrate – « Oser plus de démocratie ! » („Mehr Demokratie wagen!“)

Mais avant de me perdre à nouveau dans une leçon d’histoire, je voudrais brièvement mentionner les termes et les auteur·e·s les plus importants :

Termes :

- Participation
- Désobéissance civile
- Discours et sphère publique
- Acteurs de la société civile

et les auteurs suivants :

- John Dewey
- Anthony Giddens
- Jürgen Habermas
- John Rawls

Encore une fois, cette liste est exclusivement masculine. Je vais essayer d'inclure aussi quelques autrices.

Ces auteurs ne couvrent certainement pas l'ensemble du champ de la démocratie participative et délibérative. Je les ai principalement choisis en fonction de leur pertinence scientifique et publique. De nombreux aspects doivent encore rester non discutés aujourd'hui – y compris malheureusement certains courants intéressants mais marginalisés dans le discours, comme les approches féministes de la théorie démocratique, qui présentent au moins des points communs avec la démocratie participative. Dans ce contexte, le premier nom qui me vient à l’esprit est celui de Carole Pateman.

[Définition]

Il est évidemment logique de commencer par définir les deux concepts principaux – la démocratie participative et la démocratie délibérative.

Démocratie participative – La démocratie participative est un terme générique qui recouvre divers courants démocratiques parfois très hétérogènes, qui ne partagent que quelques hypothèses de base. Parmi ces hypothèses, on trouve notamment :

- La participation d'un plus grand nombre de citoyens est plus importante que la simple efficacité et représentation.
- Toutes les couches de la population devraient, dans la mesure du possible, participer activement à la démocratie de manière égale.
- La démocratie ne devrait pas se limiter à la sphère politique, mais toucher aussi d'autres sphères de la vie quotidienne – comme l'éducation ou l'économie.
- Les citoyens ordinaires, avec une éducation politique adéquate, sont capables de participer davantage à la politique.

Les points mentionnés ici montrent déjà que des problèmes sont mis en avant, que nous avons déjà identifiés comme des points de critique de la démocratie libérale classique – comme, par exemple, la formation des élites ou l'absence de participation de certains groupes de la population.

Sous le terme général de « démocratie participative », on regroupe notamment les théories démocratiques suivantes :

- démocratie expansive
- démocratie extensive
- démocratie forte
- démocratie dialogique ...
-

Vous ne trouverez malheureusement pas d'entrées correspondant à ces concepts dans les ouvrages de référence classiques de la science politique, et encore moins dans les ouvrages de référence généraux.

Chez certains auteurs, on inclut également :

- la démocratie délibérative.

et

- la démocratie directe.

Il en va de même pour la démocratie délibérative. Celle-ci figure encore assez souvent comme une section autonome dans les entrées sur la démocratie ou les théories démocratiques.

Il est probable que vous n'avez encore jamais entendu parler de la plupart de ces termes, tout simplement parce que ces concepts démocratiques ne sont pas encore véritablement établis dans le discours scientifique.

C'est pourquoi, dans la section suivante, j'utiliserai presque exclusivement le terme générique « démocratie participative ».

Le deuxième grand terme de la session d'aujourd'hui est celui de « démocratie délibérative ».

Démocratie délibérative – La démocratie délibérative est définie comme une théorie de la démocratie qui met l'accent sur les discours publics, les consultations publiques, la participation des citoyens à la communication publique et l'interaction entre la délibération (= « consultation », « réflexion » et « discussion consultative ») et le processus de décision. Le terme « démocratie délibérative » a été introduit par Joseph M. Bessette, un professeur américain de philosophie, dans son livre paru en 1980, *Deliberative Democracy: The Majority Principle in Republican Government*.

Selon John Rawls, la « démocratie délibérative » correspond à une démocratie bien structurée :

« a well ordered constitutional democracy [...] is understood also as a deliberative democracy »

„une démocratie constitutionnelle bien ordonnée [...] est également comprise comme une démocratie délibérative“

Les principaux représentants de cette théorie – avec des positions parfois contradictoires – sont John Rawls, que nous avons déjà évoqué la dernière fois, et Jürgen Habermas. Je n'évoquerai Rawls que brièvement aujourd'hui.

Parmi le large éventail de théories de la démocratie participative, j'aimerais en souligner trois qui me paraissent particulièrement pertinentes comme exemples :

- la démocratie délibérative (Jürgen Habermas et John Rawls)
- la démocratie dialogique (Anthony Giddens)
- l'éducation et la démocratie (John Dewey).
-

La troisième approche est un peu différente des deux précédentes, mais elle reste néanmoins d'une grande importance pour la compréhension du sujet d'aujourd'hui. Malheureusement, le courant très intéressant de la démocratie participative féministe n'a pas eu un impact suffisant pour être significatif dans le discours politologique général, et nous devons donc l'exclure ici. Toutefois, j'aimerais que vous considériez au moins ma mention de quelques autrices comme une incitation à une lecture indépendante.

[Démocratie délibérative]

Je souhaite commencer par la « démocratie délibérative », qui est principalement façonnée par un discours germanophone et américain. Dans la science politique francophone, je n'ai trouvé aucune contribution importante à ce sujet.

La démocratie délibérative est surtout marquée par deux penseurs :

- Jürgen Habermas
- John Rawls.
-

On peut distinguer les différentes tendances de la démocratie délibérative en fonction de la réception de ces deux penseurs.

Alors que le concept de Jürgen Habermas inclut des arènes informelles en dehors des cadres institutionnels, comme les mouvements sociaux, John Rawls présente une vision plus étroite de la délibération publique, en se concentrant davantage sur les institutions officielles. Les représentants

de la tendance influencée par Habermas misent donc davantage sur une sphère publique critique, tandis que la tradition influencée par Rawls met l'accent sur la rationalité des décisions délibératives et part de l'idée que des solutions objectivement correctes et justes en politique sont possibles.

Il est intéressant de constater d'où viennent ces deux auteurs, issus de courants de pensée très différents :

- Habermas appartient à la dernière génération de l'École de Francfort, un courant de pensée à tendance marxiste occidentale
- Rawls est un libéral classique.

Néanmoins, tous deux sont considérés comme les principaux représentants de cette théorie démocratique. Je ne vais pas m'attarder davantage sur Rawls aujourd'hui, sauf là où il est utile de le consulter pour le mettre en contraste avec Habermas et illustrer la diversité de ce spectre théorique.

Ces courants partagent l'idée de John Stuart Mill sur le postulat du « gouvernement par la discussion » (government by discussion).

Pour Habermas, l'essence de la démocratie se caractérise principalement par la participation politique. Celle-ci se réalise lorsque

« des citoyens autonomes, dans des conditions d'une sphère publique politiquement fonctionnelle, par une délégation éclairée de leur volonté et par un contrôle effectif de son exécution, prennent eux-mêmes en main l'organisation de leur vie sociale » et ainsi « transforment l'autorité personnelle en autorité rationnelle ». La démocratie serait donc la forme politique de la société qui « accroît la liberté des hommes et pourrait peut-être un jour la réaliser entièrement ». Elle ne devient véritablement « vraie » que lorsque « l'autodétermination de l'humanité » devient réalité.

Par délibération, Habermas entend :

« des procédures idéales de consultation et de prise de décision ».

Son point de départ est également une sorte de transformation de la démocratie, qu'il constate. Celle-ci se manifeste, d'une part, par un transfert des tâches du parlement vers l'administration et les partis politiques. Le changement dans le système des partis – de partis idéologiques à des partis populaires, qui se ressemblent sur de nombreux points essentiels – a eu un effet négatif sur la démocratie, car les citoyens sont de plus en plus perçus comme des clients et non comme des acteurs politiques.

Central dans le concept de la démocratie de Jürgen Habermas sont deux aspects : l'espace public et la critique, bien que d'autres concepts de sa pensée, comme celui du « discours », entrent également en jeu. Un autre aspect que je souhaite aborder ou approfondir est celui de la désobéissance civile, qui selon Habermas fait partie intégrante du discours démocratique.

[L'espace public]

Pour commencer, il est pertinent de se pencher sur le concept d'« espace public ». De manière générale, on peut comprendre l'espace public comme suit :

« Un espace de communication accessible à tous et le processus d'échange d'informations et d'opinions. »

L'espace public est la condition préalable à la formation de la volonté, et dans le cadre d'une théorie démocratique, il remplit principalement quatre fonctions :

1. Il constitue la base du développement d'une citoyenneté active,
2. dans l'espace public, le bien commun est déterminé sur un plan matériel, il joue donc le rôle de moyen pour le niveau d'action politique,
3. la publicité médiatique de l'espace public garantit la transparence,
4. et l'espace public fonctionne comme une garantie du principe démocratique de compétence politique.

Habermas s'est consacré, dans son habilitation intitulée *L'espace public: Archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la démocratie* (1962) (*Strukturwandel der Öffentlichkeit*), à la

question de l'évolution de l'espace public bourgeois, c'est-à-dire du développement d'un espace public littéraire vers un espace public politique. Il l'illustre en montrant que les sociétés de salons bourgeois du début se sont éloignées d'une occupation purement littéraire pour s'orienter vers une réflexion élargie sur les sujets économiques et politiques.

« L'espace public politique émerge de l'espace public littéraire ; il relie l'État aux besoins de la société à travers l'opinion publique. »

Habermas définit ainsi ce concept de l'espace public :

« L'espace public peut être décrit comme un réseau de communication portant sur des contenus et des positions, c'est-à-dire sur des opinions. »

L'espace public garantit, selon lui, que la domination de la raison pratique soit instaurée dans le domaine politique.

Dans une certaine mesure, l'idée d'un espace public existait déjà dans la polis grecque, ou sur l'agora, la place publique emblématique, où la participation démocratique des citoyens s'exerçait. Nous y trouvons déjà les prémices d'un espace public politique. Avec l'introduction de l'imprimerie et l'essor de la presse écrite, l'importance de l'espace public a encore évolué et, peut-être, gagné en influence.

Vous voyez que, encore et encore, les médias (libres) – en tant qu'expression et lieu où se constitue et s'exprime l'espace public – occupent une place centrale dans le concept de démocratie moderne. Cela s'est d'ailleurs indirectement reflété dans les théories abordées lors des sessions précédentes.

[Le discours]

Le second grand concept chez Habermas est celui du « discours ». Il développe une approche propre à l'analyse du discours, bien différente de celle de Michel Foucault. Tous deux partent d'une définition du discours qui diffère déjà à la base et adoptent également des méthodologies d'analyse distinctes.

Habermas recherche un discours exempt de domination (et fondé sur la raison), qu'il présente notamment dans sa Théorie de l'agir communicationnel, son œuvre majeure publiée dans les années 1980.

Le discours en tant que tel est défini chez lui comme :

« une scène de la rationalité communicative ».

En termes plus simples, cela signifie simplement un « dialogue argumentatif ».

Avec Habermas, le discours en sciences politiques et sociales est enrichi d'une facette communicationnelle. Cela inclut notamment la réception de la théorie de la grammaire du professeur américain Noam Chomsky ainsi que de la théorie herméneutique de Georg Gadamer. Cependant, cela est hors du cadre de notre discussion aujourd'hui.

Il développe davantage l'idée du discours rationnel, qu'il définit ainsi :

« Le discours rationnel est toute tentative de parvenir à un accord sur des prétentions problématiques à la validité, dans la mesure où il se déroule dans des conditions de communication qui, au sein d'un espace public constitué par des obligations illocutoires, permettent le libre traitement des sujets et des contributions, des informations et des arguments. Indirectement, l'expression se réfère également aux négociations, dans la mesure où elles sont régulées par des procédures fondées sur le discours. »

Il énonce les règles suivantes pour le discours :

Premièrement, chaque personne concernée doit avoir la possibilité d'ouvrir ou de maintenir un discours. Sur de nombreux aspects, Habermas reste cependant assez vague à ce sujet. Il écrit :

« Tous les participants doivent pouvoir, même si ce n'est pas nécessairement de la même manière,

prendre part au discours. »

Il n'explique pas concrètement comment cela peut ou doit être réalisé.

Deuxièmement, le discours doit être ouvert à tous ceux qui sont concernés, c'est-à-dire que chacun doit pouvoir, à tout moment, dans le cadre du discours, exprimer ses raisons, faire des déclarations et donner des justifications, ainsi que remettre en question les raisons d'autres participants, c'est-à-dire exiger à son tour des justifications.

Troisièmement, il doit être possible pour chaque participant d'exprimer ses souhaits, sentiments et attitudes subjectives. Enfin, quatrièmement, le discours doit être exempt de toute contrainte, tant interne qu'externe, c'est-à-dire que les règles du discours ne doivent pas être restreintes par des mécanismes de coercition, qu'ils soient internes ou externes au discours.

L'idée est que le bien commun doit être pris en compte dans le discours. À cet égard, cela rappelle quelque peu le républicanisme, dont nous avons déjà parlé. Le concept de Habermas évoque également, chez de nombreux lecteurs, des approches que l'on retrouve chez Hannah Arendt, une penseuse moderne dans ce contexte.

En même temps, c'est aussi un point de critique récurrent à l'égard de son concept et de la démocratie délibérative. Les citoyens sont-ils vraiment orientés vers le bien commun dans leurs décisions, ou agissent-ils de manière purement rationnelle, comme la théorie le suppose implicitement ?

On pourrait aller plus loin et se demander dans quelle mesure la complexité des problèmes mondiaux actuels peut être adéquatement discutée par le grand public. Prenons, par exemple, la voiture électrique, un sujet fréquemment débattu. Dans quelle mesure une majorité non spécialisée peut-elle discuter de manière raisonnable et rationnelle des avantages et des inconvénients d'un tel projet, qui touche à des questions d'infrastructure, d'économie et d'environnement, et prendre une décision éclairée à ce sujet ?

Ici, une autre critique de la démocratie délibérative entre en jeu : on parle de la « tyrannie des minorités », c'est-à-dire que, lorsque les minorités concernées par une décision bénéficient de cette liberté de discours – et nous ne parlons même pas encore du « droit de définition » – il devient nécessaire de renégocier la relation entre majorité et minorité. À partir de quand les besoins d'une minorité priment-ils sur ceux de la majorité ? Et qu'est-ce que cela signifie pour l'efficacité d'une telle démocratie ?

Le danger d'une « tyrannie des minorités » renvoie au fait qu'il existe une certaine proximité entre la politique identitaire et la démocratie délibérative.

Pour Habermas, la démocratie délibérative est une interaction entre le pouvoir communicatif et le pouvoir administratif. Une facette est la société civile désorganisée et libre, qui représente l'espace public, c'est-à-dire les associations, ONG et initiatives, et l'autre facette est constituée des institutions politiques formelles. Le pouvoir de la société civile est, dans cette perspective, fortement renforcé. Le discours chez lui est ce que le contrat social représente pour le libéralisme classique, c'est-à-dire que le contrat social est remplacé par une négociation rationnelle.

Dans ce concept, les acteurs de la société civile – tels que les associations et les organisations – jouent un rôle important, en tant qu'acteurs agissant dans le cadre politique, aux côtés des partis traditionnels. Toutefois, il ne s'agit pas tant pour Habermas de la société civile en tant que telle, c'est-à-dire en tant qu'acteurs, mais plutôt du discours mené par ces acteurs.

L'importance de cet élément délibératif dans la théorie démocratique de Habermas peut être illustrée par la déclaration suivante :

« La procédure de la politique délibérative est le cœur du processus démocratique. »

[Désobéissance civile]

Dans la pensée de Habermas, la désobéissance civile est également intégrée au concept de démocratie délibérative. Habermas définit la désobéissance civile comme une forme de protestation

symbolique et non violente, dans laquelle les citoyens enfreignent délibérément la loi pour attirer l'attention sur des injustices graves ou des dysfonctionnements. Il considère la désobéissance civile comme un élément légitime d'une société démocratique, qui ne sape pas le système, mais au contraire, le renforce.

La désobéissance civile peut être considérée comme une expression de la raison communicative ou comme un correctif dans une démocratie délibérative qui ne fonctionne pas correctement. Il est important de noter que, dans la compréhension de Habermas, la désobéissance civile ne remet pas en question le système politique en place, mais se réfère à des décisions politiques particulières perçues comme nuisibles ou erronées. Les formes de protestation qui soulèvent la « question du système » sont donc exclues du discours.

Il y a deux séances, nous avons brièvement abordé le populisme, qui, selon certains théoriciens, remplit une fonction comparable.

L'approche de Habermas, qu'il a présentée pour la première fois en 1983 dans son essai « Désobéissance civile – Cas de test pour l'État de droit démocratique », s'inscrit dans une tradition initiée par Henry David Thoreau dans son ouvrage « La Désobéissance civile ». L'essai de Thoreau, publié en 1849, que vous avez probablement tous lu, a posé les bases de cette réflexion.

Habermas revendique pour lui-même de combiner des éléments des théories libérales et républicaines de la démocratie, telles qu'on les retrouve par exemple dans l'œuvre de Hannah Arendt, dans son modèle idéal.

La différence fondamentale réside dans le niveau de délibération entre les deux penseurs, Habermas et Rawls. Le point commun est cependant l'importance qu'ils accordent tous deux à la société civile.

La légitimité d'une démocratie est ainsi garantie par la participation et l'influence sur les décisions à différents niveaux politiques et au sein de la société civile. Globalement, il s'agit, comme dans les formes de démocratie participative, de renforcer la participation.

[Conclusion intermédiaire]

Le cœur de la démocratie délibérative est donc l'idéal de légitimation par la délibération publique sur les questions politiques. La question est de savoir comment cela peut être à la fois initié et légitimé. C'est un problème que l'on retrouve également dans d'autres formes de démocratie participative. Un parti représenté au parlement est légitimé par les voix qu'il a obtenues, mais une ONG ?

Simultanément, on peut, et peut-être doit-on, remettre en question le postulat de la raison communicative. Les individus agissent-ils ou communiquent-ils de manière purement rationnelle, en dehors de leur propre calcul coût-bénéfice ?

[Démocratie dialogique]

Le concept de démocratie dialogique, contrairement aux approches de la démocratie délibérative, est encore relativement superficiel et mal développé. Ce concept repose sur les réflexions du sociologue britannique Anthony Giddens, qui a introduit ce terme dans son ouvrage *Beyond Left and Right*. [La formulation a une connotation un peu déplaisante en français, car elle rappelle le slogan de l'Action Française, bien que la démarche de Giddens n'ait rien à voir avec cela.] Dans d'autres pays, certains auteurs proposent des approches similaires, bien que sous d'autres noms. Dans les pays germanophones, par exemple, le sociologue Ulrich Beck a utilisé le terme de « théorie démocratique réflexive » pour désigner cette idée.

L'objectif n'était pas de dépasser la démocratie libérale, mais de la démocratiser davantage. Au cœur de sa réflexion se trouve l'idée que la démocratie résulte de la confrontation entre pouvoir et contre-pouvoir. Pour lui, l'autonomie et l'autodétermination des citoyens sont essentielles, tout comme l'intérêt mutuel, qui se reflète dans le principe du dialogue.

Les citoyens et les acteurs politiques sont constamment en échange, réfléchissent à leurs positions et les ajustent dans un dialogue dynamique. Il s'agit donc également d'impliquer davantage les citoyens dans le discours politique, ce qui signifie simultanément qu'il veut créer les conditions permettant à chacun de participer à la politique.

Sur le plan de la communication, il s'appuie sur les principes de l'agir communicationnel de

Habermas. De plus, son concept politique est marqué par une politique orientée vers la recherche de consensus. Plutôt que de se concentrer sur le conflit et la concurrence, il s'agit de rechercher le consensus au sein d'une démocratie.

Son concept se caractérise par une grande ouverture, car avec les processus croissants de mondialisation, les sociétés sont en perpétuel changement, et il est nécessaire de réfléchir à ce changement et de réagir tôt aux nouvelles conditions.

Un autre aspect important est que le dialogue entre la politique et les citoyens contribue également à une plus grande légitimité des décisions politiques, c'est-à-dire que la population, ou du moins une plus grande partie de celle-ci, exprime un degré plus élevé de satisfaction à l'égard de la démocratie.

Ce dernier aspect est pertinent dans le contexte où le manque de soutien à la démocratie parmi certaines parties de la population est régulièrement discuté comme un problème, menant par exemple à l'élection de partis anti-démocratiques ou rejetant le pluralisme.

Contrairement à l'approche délibérative, où il s'agit de consultation et de délibération commune, le concept de Giddens se concentre « simplement » sur l'échange – sans nécessairement viser, comme chez Habermas, l'établissement d'un consensus. Toutefois, les notions de solidarité et de tolérance restent centrales pour lui.

[Éducation et démocratie]

Dès 1916, le philosophe et pédagogue britannique John Dewey publia un essai intitulé *Democracy as Education*. Il partait du principe fondamental qu'au sein d'une société démocratique, l'éducation devait déjà intégrer la démocratie ou du moins préparer à celle-ci. Il transféra ainsi la notion de démocratie, habituellement centrée sur la sphère politique, au domaine de l'éducation. Ainsi, il écrit sous le titre de chapitre *The Democratic Ideal* (1916) :

« Le premier [élément] signifie non seulement des intérêts communs plus nombreux et plus variés,

mais aussi une plus grande confiance dans la reconnaissance des intérêts mutuels comme facteur de contrôle social. Le second implique non seulement une interaction plus libre entre les groupes sociaux (autrefois isolés dans la mesure où l'intention pouvait maintenir une séparation) mais aussi un changement des habitudes sociales – leur réajustement continu par la rencontre des nouvelles situations générées par des échanges variés. Et ces deux traits caractérisent précisément la société constituée démocratiquement. »

En ce qui concerne la démocratie en tant que théorie générale, Dewey observe :

« La démocratie est plus qu'une forme de gouvernement ; elle est avant tout une forme de vie commune, une expérience partagée. »

Ainsi, il exprime déjà une idée que l'on retrouve dans de nombreux courants de la démocratie participative – à savoir que la démocratie n'est pas seulement une forme de politique, mais aussi une forme de vie et d'existence.

Le travail de Dewey est avant tout de nature pédagogique, et non strictement politologique. Cependant, il est d'une grande pertinence pour la compréhension de la démocratie participative. Nous retrouvons cela déjà chez Rousseau dans *Émile*, où une connexion est établie entre l'éducation et l'intégration civique dans la communauté politique. Un aspect secondaire, mais néanmoins notable, est que Dewey se penche également sur l'approche éducative de Platon, ce qui nous ramène encore une fois à l'Antiquité grecque – et à un texte que nous avons évoqué lors de la première séance : *Les Lois de Platon*.

Nous connaissons des applications de ces idées, telles que celles défendues par Dewey, dans diverses écoles alternatives. En France, l'exemple le plus connu est probablement le Lycée Autogéré de Paris, actuellement menacé de fermeture. Dans ce lycée, la gestion démocratique autonome reflète, dans une certaine mesure, l'idée de démocratie comme éducation. Personnellement, j'ai également pu observer ce concept lors de mon expérience d'enseignement de l'allemand au Lycée du Temps Choisi à Paris, où l'on tentait d'instaurer la démocratie comme un principe de vie.

Ce que Dewey réclamait au niveau de l'éducation a été appliqué par d'autres penseurs à d'autres

sphères de la société. La transposition de la démocratie à la sphère économique est l'exemple le plus connu et le plus répandu. Des termes tels que « démocratie dans l'économie » ou encore la participation dans l'économie reflètent cette idée. Ces concepts préfigurent des idées que nous retrouverons sous le terme de démocratie des conseils dans notre prochaine séance.

Parmi les penseuses les plus célèbres ayant étendu la théorie démocratique classique à un champ plus large, on trouve notamment Carole Pateman (Participation and Democratic Theory, The Sexual Contract), Iris Marion Young (Inclusion and Democracy), Nancy Fraser (Rethinking the Public Sphere) et Chantal Mouffe (The Democratic Paradox ; avec Ernesto Laclau, Hegemony and Socialist Strategy). Nous reviendrons sur cette dernière dans le cadre de la démocratie radicale au cours de cette série de conférences.

Partant de Dewey, on peut observer qu'il existe une série de théories démocratiques qui cherchent à ne pas limiter le concept de démocratie à la seule sphère politique, mais à reconnaître qu'une véritable démocratie ne peut exister que si elle est vécue également dans d'autres sphères de la société. La démocratie n'est ainsi plus seulement une théorie politique et une forme de gouvernement, mais un concept relevant du mode de vie.

Il s'agit donc d'une démocratisation de la société par l'expansion de l'idée démocratique et l'intériorisation du principe de démocratie par les citoyens. Dans ce contexte, il est intéressant de noter que ce principe politique est généralisé à toute la société.

[Conclusion intermédiaire]

Dans ce contexte, il est intéressant de constater que le rôle des hommes politiques n'est pas du tout abordé. En revanche, les partis et les institutions politiques sont littéralement mis à la terre, en ce sens qu'ils sont davantage liés à la population et que les partis en tant que tels sont davantage concurrencés par des acteurs de la société civile.

On aspire ainsi à une démocratisation de la société qui part d'une extension de la notion de démocratie au-delà du niveau purement et étroitement politique à d'autres domaines de la vie.

L'accent mis sur la démocratie change en outre - le processus de prise de décision démocratique passe au premier plan de la réflexion.

Cette prise de décision s'accompagne, à des degrés divers, d'un dialogue et d'un discours entre la société civile, les décideurs politiques et l'administration. En d'autres termes, la communication devient un facteur essentiel au niveau politique. Les formes de participation non conventionnelles, comme la désobéissance civile, font également partie de la communication et de la participation. Ce niveau peut être grossièrement résumé par le mot-clé « public ».

L'exigence générale est une démocratisation de la démocratie - y compris l'extension de celle-ci par le transfert à d'autres niveaux de la vie et de l'existence.

[Conclusion]

Les formes de démocratie participative et délibérative partent de l'échec de la théorie libérale de la démocratie et tentent de rétablir une nouvelle authenticité de la démocratie. Inversement, cela signifie aussi que ce sont des concepts qui ont pour base l'approche de la démocratie libérale sur laquelle ils s'appuient. Dans leur critique de la démocratie libérale, ils partagent néanmoins les valeurs fondamentales nominales de celle-ci. Cela est certainement évident dans le cas de Rawls, dont nous avons parlé la semaine dernière.

Il s'agit de renforcer ou de restaurer la démocratie, en se concentrant moins sur le niveau d'efficacité que sur celui de la participation et des citoyens. En conséquence, d'autres acteurs politiques - au-delà des partis et des institutions politiques classiques - sont pris en considération.

Un autre point très important est l'accent mis sur le discours et l'espace public, c'est-à-dire l'espace dans lequel le discours se déploie et produit ses effets. Ce discours est alors lu soit comme un discours qui crée un consensus, soit comme un pur dialogue.

Le processus démocratique est considéré comme un processus de négociation dans lequel le meilleur résultat possible est déduit de considérations rationnelles. La participation sert en même temps à légitimer les processus de décision politique et à ancrer la démocratie dans la conscience de la population.

Je ne veux pas décider ici dans quelle mesure on peut ou on doit lire la théorie de la démocratie délibérative comme un courant autonome ou « seulement » comme une variante de la « démocratie participative ». Cette question en soi ne me semble de toute façon que d'une importance secondaire.

Pour ceux qui souhaitent approfondir le sujet de la « démocratie délibérative » à titre privé, je leur recommande le site Internet suivant : <https://deliberative-democracy.net>.

Merci pour votre attention !

Littérature :

Anthony Giddens: Beyond left and right

DDR-Verfassungsentwurf, http://www.documentarchiv.de/ddr/1990/ddr-verfassungsentwurf_runder-tisch.html#35

John Dewey: Democracy as education

Habermas: Faktizität und Geltung

Ibid. : Strukturwandel der Öffentlichkeit

Ibid. : *Theorie des kommunikativen Handelns*

Axel Honneth/Hans Jonas (Ed.) : *Kommunikatives Handeln. Beiträge zu Jürgen Habermas' "Theorie kommunikativen Handelns"*

Website:

<https://deliberative-democracy.net>